

# *Migrations : espace et identité*

---

*Laurence FONTAINE*

**Laurence FONTAINE**  
*Centre Pierre Léon*

**A** partir d'une analyse des réseaux de colporteurs dans l'Europe moderne, je voudrais montrer que les problématiques à travers lesquelles sont étudiées les migrations ne peuvent rendre compte de la complexité de certaines d'entre elles parce qu'elles les enferment, a priori, dans des dichotomies trop simples, qui peuvent être, en certains cas, valides, mais qui interdisent de voir des mouvements et des dynamiques plus complexes.

Pour appuyer la réflexion, je vais, dans un premier temps, présenter des organisations de migrants qui se sont développées en Europe entre XVe et XVIIIe siècles. Dans un second temps, j'analyserai, selon les pays d'accueil, les jeux de l'inclusion et de l'exclusion. Et, en conclusion, je reviendrai aux sources et aux problématiques pour essayer de tirer quelques conclusions plus générales.

Au préalable, il convient de souligner que ce travail n'est pas né de la volonté d'étudier la migration en tant que telle, mais de celle de comprendre l'organisation sociale des villages de

montagne, de ces « *fabriques d'hommes à usage d'autrui* » pour reprendre la célèbre formule de Fernand Braudel. A cette fin, j'ai cherché à reconstituer avec précision, en suivant les hommes individuellement, les réseaux de relations qui entourent les montagnards, et me suis attachée, chaque fois, à interroger la nature des liens mis en évidence. La recherche est partie des villages du haut Dauphiné et du Briançonnais : La Grave, Besse, Clavans, Mizoën et Monêtier-Les Bains. Listes nominatives et rôles d'impôt ont permis de faire connaissance avec l'ensemble des familles, puis, une fois la géographie sociale repérée, les archives notariales ont été systématiquement dépouillées afin de saisir les liens de parenté et les liens de dépendance entre ces hommes. Les inventaires après décès dans les pays de départ comme dans les terres d'arrivée ont constitué - avec des archives familiales - l'autre grande source de ce travail, en permettant, à partir de l'inventaire des papiers des défunts de reconstituer une grande partie des réseaux de relations, dans leur nature et leurs efficacités respectives. Ces papiers complètent les archives notariales, en ce qu'ils permettent d'entrer dans des modes d'inscription de la relation contractuelle qui échappent à l'administration étatique. D'autres sources ont complété le travail, mais ce sont ces ensembles, où la migration ne se donne pas d'emblée à voir, qui ont permis d'en saisir les fondements.

A partir de là, je voudrais présenter brièvement l'organisation de ces réseaux de migrants et la manière dont ils se sont insérés dans les villes de l'émigration.

### ORGANISATION DES RÉSEAUX DE MIGRANTS

Pour la commodité de l'exposé, je vais illustrer cette organisation en m'appuyant principalement sur l'exemple des marchands et colporteurs Hauts-Dauphinois et Briançonnais. Mais ils ne sont pas les seuls et, entre XVe et XVIIIe siècles, avec des espaces différents et une chronologie parfois décalée, de nombreuses vallées des Alpes, des Pyrénées, de l'Ecosse, puis, plus tardivement, du Massif Central et de l'Alto Lario au Nord-Ouest du lac de Côme ont produit des organisations similaires. Le phénomène n'est pas strictement montagnard puisque d'autres sites comme, par exemple, le Cotentin ont produit des organisations similaires<sup>1</sup>.

L'analyse de l'activité des marchands citadins, émigrés, originaires du Haut-Dauphiné fait découvrir une organisation commerciale opérant à deux niveaux : un premier, formé par les parents et les alliés, que soutient un système bancaire familial, est inséré, à travers l'ouverture de dépôts et de boutiques, dans de vastes ensembles géographiques. Un second niveau est un système de distribution accroché à cette première émigration. Fortement hiérarchisé et encadré, il repose sur la migration temporaire et le travail des hommes du village d'origine.

Au premier niveau, donc, une parentèle qui trafique dans de vastes ensembles géographiques. La famille Giraud, originaire de La Grave en Oisans dans le Dauphiné, fait partie d'un réseau de marchands protestants que le livre de raison de Jean Giraud, tenu à la fin du XVIIe siècle, permet de reconstituer partiellement. Il se déploie entre la Suisse, l'Italie du Nord et la France du Sud : entre Lyon, Genève, Mantoue, et Perpignan<sup>2</sup>. Jean tient, comme son père le faisait avant lui, une

boutique à Lyon; son beau-père tient boutique à Genève. La famille Giraud ne forme qu'un segment d'un réseau beaucoup plus large qui associe d'autres familles alliées du même massif comme les Bérard, les Delor, les Horard, les Vieux de Mizoen. A la mi-XVIIe siècle, Thobie Delor est bourgeois de Lyon et membre influent du consistoire. La famille est implantée depuis plus d'un siècle à Genève où Antoine, Gabriel, Luc et Etienne Delort, tous quatre merciers de Mizoen, ont été reçus habitants de Genève en 1572 et où Georges est reçu bourgeois en 1597<sup>3</sup>. Les archives notariales des villages montrent que d'autres sont installés à Grenoble, en Bourgogne, en Italie et en Allemagne. Toutes ces familles sont protestantes.

Ce réseau de familles et d'affaires, originaires de La Grave, qui a été brisé par la Révocation de l'Edit de Nantes se reconstitue, au XVIIIe siècle, après une série de déplacements géographiques, à partir du village de Monétier-Les-Bains en Briançonnais et autour de l'imprimé. Selon François Grasset, ancien premier commis chez les Cramer, libraires établis à Genève : « le commerce de la librairie en Espagne et au Portugal, de même que celui de beaucoup de villes d'Italie est tout entre les mains des Français, tous sortis d'un village situé dans une vallée du Briançonnais, dans le Dauphiné. Ces gens, actifs, laborieux et extrêmement sobres, passent successivement en Espagne et s'allient presque toujours entre eux. [...] non seulement le commerce de la librairie est dans leurs mains, mais encore ceux des cartes de géographie, d'estampes, horlogerie, toiles, indiennes, bas, bonnets etc. »<sup>4</sup>. De fait, à travers plus de cinquante boutiques ouvertes en Espagne, au Portugal, dans le sud de la France et en Italie, les familles de Monétier

contrôlent une part essentielle du marché de l'imprimé dans l'Europe méditerranéenne. A ne s'en tenir qu'aux livres de compte des Cramer, ces derniers font plus du quart de leurs affaires dans ces régions avec les Briançonnais. A la boutique, ces libraires joignent quelquefois une maison d'édition<sup>5</sup>.

Entrons dans ce réseau de familles alliées et installées aux quatre coins de l'Europe. Deux dispositifs essentiels en assurent le ciment :

- un système bancaire familial qui permet de drainer le maximum de ressources, puisque chaque associé investit dans la compagnie l'ensemble du patrimoine familial.

- des pratiques d'endogamie qui visent à protéger le système bancaire et l'attachement de chacun vis-à-vis du réseau marchand. Nous verrons plus loin les exceptions que souffre cette règle.

Ces réseaux de parents - ces fronts de parenté, pour reprendre l'expression de Giovanni Levi<sup>6</sup> - s'organisent en des compagnies commerciales familiales très souples, nouées et dénouées au gré des nécessités du commerce, de la mort, de l'enrichissement ou de l'appauvrissement des uns et des autres. Il faut les imaginer comme des arbres où les hommes installés aux extrémités des ramures sont susceptibles de se déplacer si quelqu'un vient à manquer à un embranchement plus central. Il n'y a donc pas de fixation géographique stable des individus et, au gré des nécessités du commerce et des hasards biologiques qui laissent les maisons sans tête, chacun se déplace d'une maison à l'autre dans tout l'espace que couvre le réseau marchand.

Quelle que soit la famille étudiée, on rencontre ces déplacements. Jean-Joseph Guibert, dont les parents sont

originaires de Monétier est né à Turin, s'est marié à Avignon avec une Delorme (fille de Jean Delorme, libraire à Avignon, lui-même originaire de Monétier) et s'est installé, associé à un Reycend (à partir de maintenant tous les hommes que je cite - sauf mention contraire - sont originaires de Monétier), comme libraire à Lisbonne. Il meurt en 1736 et sa veuve, accompagnée de leur fils François, né, lui, à Lisbonne, et de Jean-Joseph Delorme (l'enfant de son premier mariage), retourne à Avignon chez Claude Delorme, son premier beau-père, et celui-ci embauche le jeune François. Chez les Gravier, Thomas, qui est commis chez les Bouchard de Rome, fait venir à Rome son neveu Jean-Simon comme commis dès qu'il a pu lui-même s'installer libraire. Dix ans plus tard, en 1796, Jean-Simon part à Gênes chez un autre libraire, Yves Gravier, pour remplacer Fantin qui est allé fonder une librairie à Paris; un autre Briançonnais, Billaud, vient prendre la place de commis laissée vacante à Rome par Jean-Simon. Enfin, le 12 juillet 1801, Jean-Simon rejoint le libraire Fantin à Paris pour lui servir d'abord de commis, puis pour prendre sa succession comme libraire au 55 du quai des Augustins; en 1809, Pierre-Joseph Rey quitte sa librairie de Lisbonne pour retrouver, à Paris, Jean-Simon Gravier; tous deux s'associent, en 1815, et demandent un brevet de libraire. Dernier exemple, en 1747, Pierre Gendron et Joseph Reycend sont libraires à Lisbonne; dix ans plus tard, Pierre Gendron s'installe à Paris, lui aussi quai des Augustins, et Joseph Reycend retourne à Turin où il s'associe à un Guibert; ce sont deux parents, Bonnardel et Dubeux, qui les remplacent dans la librairie lisboète.

Dès l'enfance, l'apprentissage inculque la mobilité. Ainsi, Simon

Gravier qui habite toujours Monétier, envoie ses quatre fils dans des pays différents pour apprendre le métier de marchand, autant chez des libraires que chez des merciers : Thomas Gravier - que nous avons déjà rencontré - est commis dans la librairie Bouchard de Rome, son frère Jean-Baptiste l'est à Turin en 1762, puis à Moutier chez les marchands Bérard et Tardieu, un autre frère, Antoine, est envoyé à Marseille et le dernier, Jean-Pierre, à Bardonnèche<sup>7</sup>. Les enfants sont envoyés jeunes, dès 13 ou 14 ans, dans ces maisons de commerce qui fonctionnent comme de véritables écoles à l'usage du réseau. Les commis des Delorme ou ceux que l'on repère chez les Gravier de Turin se conforment à ces stratégies familiales d'apprentissage de la mobilité.

En outre, comme on en a vu quelques exemples, les commis changent de maison au gré des besoins des différentes installations.

Ainsi, la mobilité maintient actives les places marchandes essentielles et assure la dispersion des familles entre, d'une part, les villes et ports principaux de la Méditerranée, et, d'autre part, les villages alpins. Elle permet ainsi, si besoin est, d'utiliser les routes de montagne délaissées par les surveillances. Le réseau acquiert, de ce fait, efficacité et souplesse; ce qui permet de faire circuler livres et marchandises entre toutes les places, indépendamment des routes traditionnelles, hors des contrôles prévisibles. Selon les conjonctures politiques, sont utilisés tantôt les liaisons traditionnelles, tantôt les circuits parallèles.

Joseph Collomb, installé à Marseille, est, en quelque sorte, une plaque tournante essentielle du réseau de libraires qui non seulement ventile auprès des parents installés en Italie, en Espagne et au Portugal les commandes qu'il passe aux Cramer (entre 1755 et

1764, il se fait expédier plus de 12 000 livres d'ouvrages<sup>8</sup>), mais qui participe de toutes les contrebandes : le libraire vénitien Albrizzi suggère à Gosse, autre grand libraire genevois, le 11 août 1761, d'envoyer ses livres en utilisant « un bon vaisseau neutre » et de s'adresser pour cela à M. Joseph Collomb de Marseille<sup>9</sup>. Quand il devient difficile d'introduire des livres français en Italie par les routes usuelles, ces libraires utilisent alors Lisbonne comme ville de transit entre la France et l'Italie<sup>10</sup>. Ces faits traduisent une caractéristique majeure de ces réseaux : hommes et marchandises circulent aux marges de la loi. L'acheminement des marchandises se fait à travers des circuits propres à éviter douanes et péages, quand une partie d'entre elles n'est pas directement issue de la contrebande. Ainsi, dès qu'un marché nouveau s'ouvre, dès que la situation le permet, en particulier, dès que la guerre s'installe, contrebande et dépôts clandestins se multiplient<sup>11</sup> et le réseau modifie la géographie de ses installations fixes. Les hommes circulent dans les mêmes conditions, évitant autant que faire se peut l'inscription coûteuse dans la cité, brouillant alors les hiérarchies citadines tout comme les hiérarchies colporteuses.

Le second niveau de cette organisation repose sur la migration villageoise. Au sommet de la hiérarchie se place le commis. Ce dernier est en fait un colporteur salarié qui parcourt la ville, les foires et les villages environnants pour vendre au détail les produits importés par la société.

Les commis sont généralement des parents des sociétaires qui, après leur apprentissage, restent au service de l'entreprise en attendant d'avoir les fonds nécessaires pour fonder leur propre compagnie ou prendre une part

dans la société qui les emploie. Un autre cas de figure peut se présenter qu'illustre Jean Monnet, le beau frère et associé de Jean Giraud : il a dû quitter la compagnie parce que ses affaires allaient mal et il lui reste attaché comme commis, ses anciens associés, Giraud et Chicot, lui versant un salaire.

A côté des commis, les marchands ont de nombreux apprentis. Ces jeunes, qui sont les fils des sociétaires et de leurs parents, viennent faire leur apprentissage en portant la balle. Ils peuvent être nombreux dans la ville et cette pratique est dénoncée par les marchands autochtones qui se plaignent de tous ces jeunes qui, non seulement ne sont pas déclarés à l'administration de la ville, mais qui, de plus, colportent sans retenue<sup>12</sup>.

Au dessous des commis et des apprentis gravitent quantité de colporteurs.

A l'intérieur du groupe des colporteurs, une hiérarchie se dessine. Au sommet, un groupe de marchands ambulants qui n'a pas de boutique, que les textes citent toujours comme des "marchands" et qui comptent parmi les plus riches habitants des villages dont ils sont originaires. Leurs absences sont rythmées par les saisons. Suivre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle les actes notariés qui les concernent montre leur rôle essentiel à l'articulation de deux segments du réseau. Au plat pays, ils s'insèrent dans celui tissé par les marchands qui ont ouvert boutique et ce sont eux que ces derniers utilisent pour répandre leurs marchandises dans les campagnes. Au village montagnard, ils sont les intermédiaires par lesquels on peut accéder au commerce hivernal. Pierre Gourand, de Clavans en Dauphiné, doit plus de 300 livres « aux sieurs Jean et Daniel Horard frères, marchands de Mizoën » sous la forme de quatre obligations

datant de 1665, 1668, 1670 et 1672 : elles témoignent de l'activité colporteuse hivernale que Gourand déploie en Bourgogne grâce aux frères Horard. Or, cette famille alliée aux Delor, aux Vieux et aux Bérard, s'occupe du maillon bourguignon du réseau des marchands haut dauphinois. Gourand à son tour sert de lien entre les familles villageoises et le réseau marchand dans lequel il est lui-même inséré en faisant travailler d'autres migrants, en leur fournissant quelques marchandises et en leur servant de banquier et d'intermédiaire vis-à-vis des marchands plus importants, moins présents au village et avec lesquels il a, comme avec les Horard, des relations privilégiées. Ces colporteurs, très engagés dans la vie économique villageoise, sont les pivots du système migratoire villageois.

Les porte-balles qui se fournissent dans les fabriques et les dépôts installés en ville par leurs compatriotes embauchent à leur tour des domestiques et des apprentis mais aucune liberté de s'enrichir ne leur est laissée : il leur est interdit de commercer pour eux-même, comme de prêter de l'argent (l'autre voie vers la constitution d'une affaire propre).

Enfin, les plaintes des villes et des corporations décrivent, derrière les exagérations, les ultimes ramifications des hiérarchies colporteuses. Elles stigmatisent l'embauche exclusive entre gens de même origine, parce qu'elle provoque la ruine des autochtones en ne leur donnant aucune chance de profiter des réseaux marchands<sup>13</sup>; elles dévoilent aussi le lien qui unit à la hiérarchie des marchands, ceux qui n'ont qu'un maigre savoir artisanal à offrir, voire qu'un ours ou qu'une marmotte à exhiber<sup>14</sup>. A leur manière, ces plaintes disent les liens qui articulent, des plus riches aux

plus misérables, les diverses migrations d'un même village.

Malgré l'installation en ville, il s'agit toujours de migrations temporaires où l'on passe insensiblement d'une activité à une autre plus importante, d'un niveau de fortune à un autre, et la durée de la migration suit ces fluctuations. Les grands marchands, qui se déplacent eux-mêmes entre les différentes places du circuit dans lequel ils sont insérés, peuvent ne rentrer au pays qu'une fois tous les deux ans ou, comme Jean Giraud de La Grave, faire souvent de brèves apparitions parce qu'il choisit « la petite route », celle qui passe par son village pour se rendre de Lyon, où il a ouvert boutique, à Genève, où son beau-père tient la sienne<sup>15</sup>. Certains ne rentrent que pour les grandes cérémonies familiales et laissent à la famille restée au pays le soin de gérer leurs affaires villageoises.

L'interdiction de se marier au plat pays entre dans ce dispositif des sociétés commerciales en ce qu'il laisse la possibilité de déplacer facilement les hommes en fonction des besoins de la compagnie, et le loisir de les surveiller à travers la famille restée au village.

---

### LES JEUX DE L'INCLUSION ET DE L'EXCLUSION

L'organisation des réseaux de colportage repose donc sur l'entrée dans la cité : il faut pouvoir s'y installer et y louer boutique; ce qui signifie qu'il faut réussir à entrer dans deux systèmes clos : franchir la barrière politique du droit de bourgeoisie et, éventuellement, celle, économique, de la corporation.

Ces deux difficultés, qui sont liées aux conditions politiques, économiques, et démographiques des villes dans lesquelles les colporteurs cher-

chent à se faire admettre, expliquent, en partie, les évolutions des réseaux et, à terme, leur assimilation dans les normes des plat-pays.

Les organisations de migrants doivent jouer avec trois réalités économiques et culturelles différentes dont les intérêts sont souvent antagonistes : les souverains, les commerçants sédentaires et les populations consommatrices. En outre, s'agissant de l'époque moderne, et quel que soit l'état d'avancement de la construction étatique, particularismes et privilèges compliquent la situation en multipliant les lieux de pouvoir.

D'une manière générale, l'attitude des souverains vis-à-vis des marchands ambulants qui tentent l'installation en ville oscille entre deux politiques : celle des princes qui ont besoin d'hommes pour peupler ou repeupler leurs villes et en animer le commerce, comme en Suède, en Espagne et dans l'Allemagne d'après la guerre de Trente ans, et celle des princes qui doivent compter, comme dans de nombreuses villes de l'espace rhénan, du plateau Suisse et des zones déjà repeuplées, avec une bourgeoisie citadine puissante. Dans le second cas, les désirs contradictoires des populations compliquent le choix des souverains puisque, en tant que consommatrices, elles sont favorables aux marchands migrants qui les fournissent au meilleur compte. Les villes sont elles-même partagées : d'un côté, elles s'enrichissent du colportage au travers de la perception des droits de douane et d'octroi, de l'autre, les boutiquiers réclament leur expulsion des cités et des marchés. Enfin, les Etats sont travaillés par l'inquiétude mercantiliste devant la fuite du numéraire gagné par des étrangers et inquiets devant des organisations qui échappent à leurs cadres juridiques et à leur autorité. Entre XVIe et

XIXe siècles, la législation des Etats européens louvoie entre ces exigences contradictoires et les mesures adoptées influencent en retour l'organisation des réseaux marchands.

Les bourgeoisies rhénanes tentent les premières de briser les réseaux colporteurs en refusant d'en assimiler les élites. Elles leur ferment l'entrée de la Bourgeoisie qui permet le libre commerce : refuser ce droit est bien le plus sûr moyen d'affaiblir le réseau en son entier. Partie des villes les plus importantes, cette lutte contre les marchands étrangers gagne progressivement les petites cités qui s'informent et copient la législation adoptée<sup>16</sup>.

Face à la fermeture des cités, certains marchands utilisent le seul moyen disponible pour se faire pleinement accepter dans les villes rhénanes : épouser des veuves de marchands locaux afin de reprendre leur commerce et leurs droits<sup>17</sup>. Dans le même temps, la coutume de choisir des compatriotes comme parrains pour leurs enfants recule au profit du choix d'hommes influents du lieu : bourgmestres, fonctionnaires ou jurés de corporations<sup>18</sup>. Cette politique d'alliance avec les autochtones se traduit ensuite au niveau des compagnies commerciales où, pour tourner les interdictions qui les oblige à ne commercer que de certains produits afin de les cantonner dans un seul type de commerce, les marchands-migrants s'associent avec leurs beaux-frères suisses et allemands<sup>19</sup>.

En Espagne, au XVIe siècle, la royauté cherche, pour repeupler son royaume, à fixer les migrants par le mariage et accorde le droit de commercer dans les villes et celui, non moins précieux, de faire le commerce des Indes aux Français dits « domiciliados » ou « avecindados », c'est à dire mariés en Espagne. Ces derniers deviennent ainsi

des sujets privilégiés du Roi par opposition aux « transeutes », qui sont les étrangers de passage et, comme tels, soumis aux lois tout en ne pouvant exercer ni le commerce de détail, ni les arts libéraux, ni les arts mécaniques. Pour pénétrer le marché, masquer leur appartenance française, éviter les taxes auxquelles ils sont spécialement assujettis et échapper, dans les périodes de tensions, à la vindicte populaire, les migrants pratiquent la même politique de mariage<sup>20</sup> et d'association avec des Espagnols<sup>21</sup>.

Cette politique semble plus tactique que guidée par le souci des migrants de s'insérer réellement dans la société citadine car, une fois marié avec une veuve ou une fille de bourgeois, le marchand renoue avec son réseau d'origine en y mariant ses enfants<sup>22</sup>.

Enfin, en certains sites, le jeu est compliqué par l'existence d'une élite partiellement composées d'anciens colporteurs reçus bourgeois au moment où le pays manquait d'hommes. Là, décisions d'exclusion ou de fermeture de la cité ne sont pas toujours possibles : en 1676, à Fribourg, par exemple, certains Savoyards refusent et d'acheter le droit de bourgeoisie dans le délai qui leur a été imparti, et d'utiliser les nouveaux poids et mesures que la cité vient d'adopter. Leur refus s'appuie sur la colonie savoyarde qui est ancienne et puissante : les plus gros cabaretiers de la place sont savoyards et le rôle de la capitation fribourgeoise de 1695 montre, dans la première classe des « grosse Kaufleute », deux Savoyards membres de la corporation des drapiers; dans la seconde classe, sur cinq commerçants taxés, deux sont encore des Savoyards appartenant à la corporation des merciers ; et, dans la troisième classe, les trois-quarts de ceux qui émergent sont Faucignerans<sup>23</sup>.

D'autre part, les souverains, pour contenter les populations désireuses d'acheter à meilleur compte, donc en dehors du système corporatif et boutique, et pour pallier le renchérissement des denrées résultant du monopole réclamé par les corporations, imposent des accommodements : des jours et des emplacements sont réservés aux colporteurs dans les foires, celles-ci sont multipliées puis, finalement, la liberté de commercer aux foires sur un pied d'égalité totale est donnée aux colporteurs dans l'espace rhénan<sup>24</sup>. En Espagne, de nombreuses villes s'élèvent au début du XVII<sup>e</sup> siècle contre les projets d'expulsion des Français, représentant, comme à Tolède, à Grenade, à Cordoue, que sans eux la vie serait très difficile puisqu'ils constituent, ici, la majeure partie du corps des boulangers, là, la grande masse des porteurs d'eau. Des mesures catégorielles sont prises pour les protéger<sup>25</sup>.

Face à ces désirs contradictoires des pays d'accueil, les migrants ont su jouer des rivalités entre les villes comme des conflits entre les princes et les bourgeoises dirigeantes.

Rivalités entre villes : la Thurgovie interdit, en 1654, à tous les Savoyards de constituer sur le territoire des dépôts de marchandises; ces derniers tournent la difficulté en se faisant recevoir bourgeois sur le domaine voisin de l'abbaye de Saint-Gall, malgré les plaintes des Confédérés qui font observer à l'abbé que c'est là une concession irrégulière, puisque les Welches laissent toute leur famille en Savoie<sup>26</sup>. Mannheim, devenue zone franche après la guerre de Trente ans, attire de même Savoyards et Italiens qui s'y fixent et y installent de vastes dépôts<sup>27</sup>; Quand Francfort leur ferme ses portes, ils s'installent à Mayence, la ville rivale<sup>28</sup>.



Conflits entre princes et bourgeois des villes : les colporteurs utilisent les oppositions entre les deux pouvoirs et la plupart des villes allemandes, dotées de la cour d'un prince ou d'un évêque, ont ainsi leur colonie de marchands migrants italiens<sup>29</sup>.

La géographie des réseaux se transforme ainsi avec, d'une part, le déplacement vers les lieux où l'argent circule, et d'autre part, l'installation dans des lieux où la législation permet aisément l'ouverture d'un magasin et où la faiblesse des taxes autorise de plus grands profits.

L'étape préalable à la demande du droit de bourgeoisie passe par l'admission dans une corporation. Parallèlement, celles-ci se ferment aux étrangers. Or, les réseaux colporteurs sont composés d'artisans autant que de marchands. Ce qui multiplie les corporations qui leur sont hostiles. Pour contourner ces exclusions, les marchands ont adopté diverses stratégies. Se retrouver dans des confréries religieuses et, derrière le saint patron, former des lieux de rencontre citadins à partir desquels on se fait peu à peu connaître et reconnaître<sup>30</sup>. Se grouper dans des associations qui représentent leurs intérêts : à Cadix, ils s'assemblent dans le « corps de [la] nation » française ; à Palerme, chaque groupe étranger se retrouve pareillement dans une « nation », et les modestes villages des vallées alpines du lac de Côme ont aussi leur organisation, à l'égal de Milan ou de Gênes. La « nation » n'empêche pas la création de confréries vouées au saint protecteur dont les lieux de cultes deviennent des espaces rythmés et obligés de rencontres, doubles lointains des assemblées villageoises, c'est-à-dire non des lieux de nostalgie mais des lieux de pouvoir<sup>31</sup>.

Enfin, ils ont tenté, et souvent réussi, à investir, noyauter, puis détourner des corporations marginales. Celles-ci y trouvent pouvoir et argent, et les migrants l'immunité juridique dont ils ont besoin pour développer leurs activités marchandes : à Turin, à la fin du XVIIe siècle, la corporation des tailleurs accueille ainsi nombre de marchands savoyards et dauphinois qui l'utilisent pour entreposer des marchandises de contrebande et importer des étoffes interdites<sup>32</sup>.

Les tentatives des bourgeois autochtones contre l'installation des élites du colportage en ville se doublent d'attaques contre les maillons intermédiaires des réseaux, commis et porteballes, avec la multiplication à leur rencontre des interdictions et des mesures vexatoires et, ici encore, les modèles répressifs se diffusent. Le troisième volet législatif cherche à empêcher la reproduction de ces réseaux en interdisant aux marchands installés l'embauche de gens de leur pays : dès la mi-XVIe siècle, les villes suisses réclament que « les emplois soient occupés par les natifs de la ville ou des environs, à l'exclusion des Souabes et Gressonnards »<sup>33</sup>.

L'examen de la géographie et de la chronologie des différents arrêts contre les réseaux de migrants marchands montre en Europe du Nord, comme en Espagne<sup>34</sup> et comme dans l'espace rhénan<sup>35</sup>, la grande variété des situations locales, les nombreux changements de politique et révèle, comme en négatif, les lieux et les années favorables, ainsi que les espaces institutionnels plus libres où les organisations de migrants peuvent se glisser.

De ces jeux entre migrants et sédentaires autour de l'entrée dans la cité, on peut souligner deux points. D'une part, les intérêts contradictoires des princes,

des populations et des commerçants sédentaires, alliés au manque de moyen pour mettre en pratique les multiples règlements - successivement contradictoires - et, en certains sites, la puissance des réseaux colporteurs ont rendu largement inefficaces les législations les plus sévères. Marchands et colporteurs ont toujours réussi à s'installer dans les villes et à passer outre aux restrictions géographiques, aux contraintes institutionnelles et aux spécialisations qui leur étaient imposées.

D'autre part, le désir des migrants d'entrer dans la cité se révèle fondamentalement tactique : ils veulent acquérir le droit de bourgeoisie pour les avantages économiques qu'il offre et non dans un désir d'insertion sociale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, le grand Electeur de Mayence a beau ordonner, sous la pression des bourgeoisies locales, aux marchands italiens « citoyens » ou « bourgeois » de ses villes de faire venir leur femme et leurs enfants, peu se plient à l'ordonnance : à Bingen, en 1712, un seul a obtenu<sup>36</sup>.

La société des pays de l'installation se heurte ainsi à la logique de l'organisation des réseaux. En effet, une fois un ou deux membres de la parentèle entrés légalement dans la cité, les colporteurs ne voient pas d'avantages à payer des droits et des taxes qu'ils devraient répercuter sur le prix de ventes de leurs marchandises. Signe aussi qu'ils ne participent pas encore des valeurs citadines. Ces mêmes marchands se gardent bien de faire enregistrer auprès de l'administration et d'acheter un statut au grand nombre de jeunes qui viennent, quelques mois par an, travailler pour eux, mais ils ne manquent pas de les envoyer commercer<sup>37</sup>. Une part importante des bénéfices provient sans nul

doute de l'addition de toutes ces fraudes et irrégularités.

Ces réseaux opérant aux marges de la légalité, sortes d'Etats communautaires au sein des Etats constitués, se dotent d'organes internes de justice et de police. La solidarité entre migrants est une condition de l'enrichissement de tous et des dispositifs de renseignement et de surveillance sont là pour y veiller. Les conflits se règlent entre soi, hors des justices légales. De fait, les cas sont rares où les marchands migrants se font ouvertement la guerre entre eux, appelant les autorités légales à l'aide : on préfère régler les difficultés devant un tribunal informel, formé de marchands du pays<sup>38</sup>.

Plus que la diversité de l'accueil qui leur est réservé, il importe alors de souligner l'extraordinaire capacité de ces migrants marchands à tirer profit de tous les espaces de liberté, la facilité avec laquelle ils évoluent entre les divers sites qui constituent leur réseau et l'égalité entre les divers pôles qui le composent. Cette égalité est au fondement de l'organisation de ces migrations qui s'articulent dans les villages montagnards autour des quelques puissantes familles. Grâce à cette organisation, malgré les frictions continues avec les marchands autochtones et au mépris des politiques visant à les contenir et à transformer leurs pratiques, les liens noués, à la fin du Moyen Age, entre grossistes citadins et colporteurs ambulants originaires d'un même "pays" ont perduré tardivement dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

## CONCLUSIONS

A partir de ces organisations de migrants qui sont des réalités encore trop méconnues de l'Europe ancienne

et qui fleurissent aujourd'hui à partir d'autres sites et d'autres produits, j'aimerais faire retour sur les sources et les problématiques qui ont permis de les mettre en lumière afin de montrer que ni les unes ni les autres ne permettent de repérer et de décrire ces formes de migrations articulées.

Quelles sont les sources qui mettent en scène les colporteurs et à partir desquelles les historiens ont construit leur image et pensé les migrations montagnardes ? On peut les regrouper en cinq ensembles : les désignations, l'iconographie, les sources administratives et les sources judiciaires et policières.

A l'époque moderne, les définitions que les milieux lettrés donnent du colporteur dans les dictionnaires, le présentent toujours comme un être inquiétant, marginal, contre lequel il faut se prémunir et tous détaillent la législation répressive à leur endroit. Les populations les désignent par leur lieu d'origine : ils sont en France « les Dauphinés », les « Gavots », « les Gascons » ; en Angleterre, les « Scotch Drapers », les « Manchester Men » ; dans les pays allemands, les « Saphoyer », les « Welches » (hommes du midi) les « Augstaler » les « Gryscheneyer », les « Brysmälller » (de Prissmell, aujourd'hui Alagana)<sup>39</sup>. Ces appellations qui nivellent la diversité des conditions pour n'en faire ressortir que le lieu d'origine dans son étrangeté marquent rejet et mépris. Partie des bourgeoisies sédentaires, luttant contre la concurrence des itinérants, cette mise à l'écart par les mots pénètre la langue, entre dans le vocabulaire de l'injure et dans la « sagesse » proverbiale : un diction souabe déclare qu'il faudrait enfermer dans un même pot les Juifs, les errants, les Savoyards et leurs pareils<sup>40</sup> ; en terres allemandes, être un « Saphoyer » est aussi être un brigand ou un faussaire<sup>41</sup>.

Les sources iconographiques s'attardent sur les plus misérables, sur les chanteurs de rue, les crieurs de nouvelles des villes, sur ceux qui cheminent la balle au dos et le bâton à la main. Elles reflètent l'image que la ville se fait de ces métiers et des montagnards.

Les sources administratives sont les listes de patentes et les enquêtes gouvernementales qui cherchent à les compter pour les contrôler et leur faire payer des droits ; des plaintes des négociants sédentaires qui cherchent à les chasser puisqu'ils leur font concurrence. Les plaintes des corporations, comme les interdits promulgués par les autorités citadines, utilisent d'ailleurs, dès l'origine, l'appellation niveleuse par le lieu d'origine et les arguments glissent comme subrepticement d'un registre à un autre, plus injurieux, allant du singulier au pluriel et du pluriel à la multitude incontrôlable, ou bien de l'activité marchande au voleur, ou encore de l'homme à l'étranger. Elles subissent donc un double biais : de la part des migrants qui rusent pour ne pas se faire connaître ; de la part des autorités qui reprennent les discours des groupes qui leur sont les plus hostiles. Ces archives urbaines ne peuvent permettre de décrypter les enjeux et les hiérarchies de ces activités migrantes.

Enfin, les sources judiciaires et policières. Si elles saisissent d'une part, et par définition, les déviants, les cas exceptionnels et marginaux (les arrestations pour vol, vagabondage, mendicité, trafic illicite ou l'échec commercial dans les dossiers de faillite), elles traquent, d'autre part, délibérément les colporteurs, quitte à les relâcher ensuite pour insuffisance de preuves. En effet, les traités de la police qui enseignent au commissaire une nomenclature toute faite des classes dangereuses à surveiller place en tête, « les marchands forains,

colporteurs, revendeurs... »<sup>42</sup>. De fait, ces hommes sont les suspects préférés en matière d'émeute et de violence car ils forment des coupables commodes puisqu'ils permettent de sanctionner des responsables sans diviser la communauté. Une fois l'ordre rétabli, ils permettent à celle-ci de se ressouder et de se rassurer sur elle-même. Ces archives vont donc surreprésenter les plus pauvres et les marginaux de ces circuits marchands. D'autre part, elles permettent de comprendre comment, à partir d'enjeux de pouvoir, se forgent des représentations sociales qui se donnent pour réelles.

L'archive est ici une arme qui fabrique des représentations propres à influencer les luttes de l'époque. La plus belle victoire, et peut-être bien la seule, dans le combat entre les bourgeoisies sédentaires et les marchands migrants est sans doute d'avoir, par l'intermédiaire des historiens qui ont travaillé sur la question, fait adopter la fiction sociale qu'elles ont cherché à imposer comme la réalité d'un groupe humain.

Deux traits caractérisent la plupart des problématiques. Premièrement, elles pensent la migration en termes dichotomiques. Les couples proposés peuvent être uniquement économiques, comme l'opposition des *pull factors* et des *push factors* qui vise à comprendre les raisons du départ ou bien prendre en compte la culture des migrants et mettre en rapport réalités économiques et aspirations de l'imaginaire comme le fait la classique distinction sociologique entre groupe d'appartenance et groupe de référence qui s'attache, elle, plutôt à questionner l'assimilation.

Deuxièmement, dans leur mise en œuvre, les problématiques envisagent deux pôles géographiques : celui du départ et celui de l'arrivée et deux

moments dans la vie du migrant : l'avant et l'après. L'ensemble des travaux sur les migrations de l'Europe ancienne n'échappe pas à ces séries de couples spatiaux ou problématiques, soit qu'ils opposent classiquement un pôle de départ et un pôle d'arrivée, soit qu'ils comparent plusieurs populations immigrées dans un même lieu d'arrivée ou, inversant le paramètre fixe qu'ils s'attachent à étudier une même communauté en divers points d'arrivée; même si les espaces géographiques sont alors multipliés, il s'agit chaque fois de comparer deux espaces et deux séquences temporelles définis d'avance. Ces découpages a priori de l'étude informent alors les résultats de l'enquête et donnent sens à un certain nombre de notions qui sont derrière toute analyse des migrations; ainsi, celles d'espace, de solidarité, d'identité.

L'espace. Il est perçu comme lieu d'enracinement et la mobilité comme un passage entre deux lieux d'installation. L'étude des réseaux de migrants montre que la mobilité peut être un mode d'occupation du territoire et que la sédentarité n'est donc ni le but nécessaire, ni la référence obligée de toutes les migrations.

Les solidarités. Le cas présenté permet de mettre l'accent sur le fait que les liens qui unissent les migrants entre eux ne sont pas automatiquement des liens positifs (accueil, soutien, entraide) ou neutres (un chemin, une filière vers la ville) mais qu'ils peuvent être négatifs, être des liens de dépendance qui peuvent aller jusqu'à empêcher le migrant d'utiliser pour son bénéfice propre l'espace dans lequel il se trouve. Si, vu de la ville, tous ces Savoyards, Haut - Dauphinois et autres montagnards quittent des pays pauvres, incapables de les nourrir, le sentiment et la liberté d'action du migrant enserré dans des

réseaux de crédit et de dépendance, obligé de travailler pour les riches habitants de son village est autre; tout comme est différente la liberté des élites qui construisent leur fortune sur le travail de ces hommes, tout comme est autre encore celle de ceux qui n'ont plus ni terres ni travail à offrir à ces mêmes élites.

L'identité. Sans entrer dans les débats autour de la construction de l'identité ou des identités, signalons toutefois que l'espace géographique n'en est pas forcément une référence obligée : celle-ci peut se construire en référence à un espace social, à un espace relationnel.

La métaphore du voyageur à travers laquelle le migrant est si souvent perçu peut illustrer assez bien les biais des approches traditionnelles. Les citadins le voient un jour arriver avec sa valise ou son baluchon. Ils dressent de lui un

croquis plus ou moins amusé qui saisit l'image de l'entrée et marque la rupture d'avec le monde d'avant. Les historiens vont s'attacher ensuite à ouvrir ses bagages, à en inventorier le contenu, à en peser la valeur économique et à en estimer le poids culturel. Avec ces gestes, les uns et les autres scandent l'espace et le temps de la vie du migrant : les combats économiques du présent s'encadrent dans deux phases de la vie qui sont, elles, nourries d'imaginaire et non d'efficacité sociale. Passé, présent et avenir ne se vivent pas dans les mêmes registres : le passé a la couleur de la nostalgie et des rêves, le présent celle du combat quotidien et l'avenir celle des désirs et des attentes. En ce sens, cette métaphore peut être trompeuse, car le migrant n'est pas toujours un voyageur qui a hâte de s'installer, un homme en rupture, et ses bagages sont parfois des leurres.

## NOTES

1 L. FONTAINE, *History of Peddlars in Europe*, Polity Press, Cambridge, à paraître, 1993.

2 A.D. Isère, 1J 1102. *Livre de raizon appartenant à Moy Jean Giraud de Lagrave où est contenu mais affaires emparticulier. Comancé le 17 janvier 1670 à Lion*. Son livre de Raizon est malheureusement très incomplet : il ne reprend qu'une partie de ses affaires. Celles-ci sont normalement inscrites dans cinq livres différents qui ne sont pas conservés: le « grand livre » qui traite des affaires commerciales officielles, le « brouillard », le « livre secret » dans lequel il inscrit tout ce qui a trait à la constitution, aux transformations et aux comptes entre les associés des compagnies commerciales successives qu'il forme, le « carnet de voyage » et le « livre de la Grave » réservé aux affaires avec le haut pays.

3 - E. ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, 3 vol, Paris, 1875, vol I, pp. 499-510.

4 - Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 22130, f°37, novembre 1754.

5 - L. FONTAINE, « Les Vendeurs de livres : réseaux de libraires et colporteurs dans l'Europe du Sud », *XXIII settimana di Prato*, 15-21 avril 1991, Prato, 1992.

6 G. LEVI, *L'eredità immateriale, Carriera di un esorcista nel Piemonte del seicento*, Einaudi, Turin, 1985. Traduction française (Monique Aymard) : *Le pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, précédé d'une introduction de J. REVEL sur *l'Histoire au ras du sol*, Gallimard, Paris, 1989.

7 - Je remercie Mademoiselle Geneviève JULLIARD qui m'a prêté ses précieuses archives familiales.

8 G. BARBER « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1756 », *Studies on Voltaire and the 18th century*, Vol XXX, 1964, pp. 377-413.

9 - A. MACHET, « Librairie et commerce du livre en Italie dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol CLIII, Oxford, 1976, pp. 1347-1380 (1365-6).

- 10 - A. MACHET, « Le marché du livre français en Italie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Etudes italiennes*, n.s. t. XXIX, n°4, 1983, pp. 193-222 (200).
- 11 - G. LIVET, « Une page d'histoire sociale: les savoyards à Strasbourg au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'Histoire*, tome 4, 1959, pp. 131-145 (138).
- 12 - J. AUGEL, *Italianische Einwanderung und Wirtschaftstätigkeit in rheinischen Städten des 17. und 18. Jahrhunderts*, Bonn, 1971, p.198.
- 13 - Plainte des marchands Franckfortois de 1722. J. AUGEL, *Italianische Einwanderung*, p. 203.
- 14 - *Ibidem*, p. 189. G. LEVI montre la même chose dans son étude sur l'immigration à Turin au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Centro e periferia di uno stato assoluto*, Turin, 1985, pp. 11-27.
- 15 - Archives départementale de l'Isère, 1J 1102.
- 16 - P. GUICHONNET, « L'émigration alpine vers les pays de langue allemande », *Revue de Géographie alpine*, 1948, pp. 553-576 (555,556 et 559). Il reste de nombreuses correspondances entre villes sur ce thème. A Strasbourg, mêmes plaintes à partir des années 1620. G. LIVET, *art. cit.* « Une page... », p. 138.
- 17 - K. MARTIN a montré que sur un groupe de 384 épouses d'immigrants, 60 seulement venaient de la Savoie ou étaient nées de parents savoyards enracinés en Allemagne et toutes les autres étaient des allemandes : « Die Savoyische Einwanderung in das alemanische Süddeutschland », *Deutsches Archiv für Landes und Volksforschung*, t. VI, fasc 4, 1942, pp. 647-658.
- 18 - D. HEMMERT fait la même observation pour l'entrée des Savoyards dans la Bourgeoisie de Bitche, « Quelques aspects de l'immigration dans le comté de Bitche, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, début XVIII<sup>e</sup> », *Actes du 103<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, Nancy-Metz, 1978, Histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1979, pp. 41-56 (51) et P. GUICHONNET, *art. cit.* « L'émigration alpine... », p. 565.
- 19 - Les marchands autochtones de Francfort obtiennent des ordonnances réitérées (1707, 1722, 1734) pour interdire la constitution de ces sociétés mixtes. J. AUGEL, *Italianische Einwanderung*, p. 202.
- 20 - D. OZANAM, « La colonie française de Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après un document inédit (1777), *Mélanges de la Casa de Velasquez*, IV, 1968, pp. 259-349 (287). Sur l'évolution de la législation voir A. DOMINGUEZ ORTIZ, *Los extranjerios en la vida española durante el siglo XVII*, Madrid, 1960, pp. 59-64 et D. OZANAM, *idem*, pp. 261-264. Cette distinction rend difficiles les recherches sur la communauté française en Espagne puisqu'une partie d'entre elle est, de ce fait, comptée avec les Espagnols.
- 21 - J. NADAL et E. GIRALT, *La population catalane de 1553 à 1717. L'immigration française et les autres facteurs de son développement*, Paris (SEVPEN), 1960, p. 51.
- 22 - Voir, par exemple, G. LIVET, « Une page... », *art. cit.* pp. 131-145.
- 23 - P. GUICHONNET, *art. cit.* « L'émigration alpine... », p. 559.
- 24 - *Ibidem* pp. 556-557.
- 25 - A. POITRINEAU, *Les Espagnols de l'Auvergne et du Limousin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Aurillac, Mazel-Malroux, 1985, p. 223.
- 26 - P. GUICHONNET, *art. cit.* « L'émigration alpine... » p. 557.
- 27 - E. GOTHEIN, *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes und der Angrenzenden Landschaften*, Strasbourg, 1892, p. 578.
- 28 - J. AUGEL, *Italianische Einwanderung ...*, *op. cit.* donne de nombreux exemples, pp. 160-166.
- 29 - H. KELLENBENZ, « Les foires de Lyon dans la politique de Charles-Quint », *Cahiers d'Histoire*, V, 1, 1960, pp. 17-32 (159-160).
- 30 - J. AUGEL, *Italianische Einwanderung ...* p. 197. T. RIIS, *Should Auld Acquaintance Be Forgot... Scottish-Danish relations. c. 1450-1707*, 2 vol., Odense University Press, 1988, p. 196.
- 31 - D. OZANAM, « La colonie française... », *art. cit.* p.266. M. AYMAR, « la Sicile, terre d'immigration », *Les migrations dans les pays méditerranéens au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup>*, Nice, 1973, pp. 134-157 (148).
- 32 - S. CERUTI, « Du corps au métier : la corporation des tailleurs à Turin entre 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1988, n°2, pp. 323-352.
- 33 - Ordonnance de 1531. K. MARTIN, « Die savoyische Einwanderung... », pp. 647-658.
- 34 - A. POITRINEAU, *Les Espagnols*, pp. 221-225.
- 35 - E. GOTHEIN, *Wirtschaftsgeschichte...*, p. 466.
- 36 - J. AUGEL, *Italianische Einwanderung...*, p. 164.
- 37 - J. AUGEL, *ibidem*, pp. 197-98.
- 38 - J. AUGEL, *ibidem*, p. 199.
- 39 - P. GUICHONNET, « L'émigration alpine... », *art. cit.* p. 550.
- 40 - K. MARTIN, *art. cit.* « Die savoyische Einwanderung... », p. 650.
- 41 - J. AUGEL, *Italianische Einwanderung...*, *art. cit.* p. 252.
- 42 - ALLETZ, *Traité de la police moderne*, Paris, 1823, cité par R. COBB, *La protestation populaire en France (1789-1820)*, Paris, 1975, p. 36 et l'ensemble du chapitre 1 sur les pratiques de la police.